Les entreprises sous-estiment le risque juridique du Big Data

Les entreprises sous-estiment le risque juridique du Big Data

Pour le Boston Consulting Group (BCG) et le cabinet d'avocats DLA Piper dans leur étude sur « Le Big Data face au défi de la confiance » publiée le 18 juillet 2014, l'exploitation de très nombreuses données peut exposer l'entreprise à des risques juridiques et économiques méconnus.

De fait, ils constatent que la surveillance exercée à grande échelle par la NSA sur les communications électroniques et téléphoniques, la navigation sur Internet et les réseaux privés ou encore les services de Cloud américains et étrangers, a heurté un public déjà très sensibilisé aux problématiques de protection des données. Ils rappellent que « certains acteurs clés d'Internet comme Google et Facebook ont été violemment critiqués après avoir modifié leurs règles de confidentialité ».

De plus, ils relèvent que la nouvelle réglementation européenne en cours d'élaboration aura « des incidences

certaines sur les entreprises utilisant le Big Data (…). Le poids et le coût administratif du traitement de données pourraient augmenter. Cet ensemble de règles nouvelles pourrait aussi constituer une menace pour les stratégies de monétisation de données, diminuer l'innovation et réduire les opportunités futures ».

« Le Big Data face au défi de la confiance », 18 juill. 2014 ; Site de BCG

Cet article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire (Source de progrès)

Références :
http://actualitesdudroit.lamy.fr/Accueil/Articles/tabid/88/articleType/ArticleView/articleId/124969/Default.aspx